
**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE MODIFIANT
LE SENS DE CIRCULATION RUE BALAT BIEL (en partie)**

du mardi 29 mars 2022 à partir de 08h00 au vendredi 08 avril 2022 à 17h00

Le maire de la commune de Grisolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L2213-1, conférant au Maire la police de la circulation routière sur les voies communales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le sens de circulation rue Balat Biel (en partie) pendant tout le déroulement des travaux sur une maison en état de péril rue François Faugère,

ARRETE

Article 1^{er} :

La rue Balat Biel (en partie au droit du n° 33 au n° 82) change son sens de circulation pendant toute la durée des travaux dans la rue François Faugère, à partir du mardi 29 mars 2022.

Article 2 :

La rue François Faugère est fermée à la circulation pendant toute la durée des travaux sur la maison en état de péril du mardi 29 mars 2022 à 08h00 au vendredi 08 avril 2022 à 17h00.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques communaux pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur Le Maire de Grisolles,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale à Grisolles,
- Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigades de Gendarmerie de Grisolles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :
- Monsieur Le Directeur des Services d'Incendies et de Secours de Tarn-et-Garonne,

A Grisolles, le 14 mars 2022

Mr le Maire,

Serge CASTELLA

